

21 mars 2023

(23-2025)

Page: 1/1

Original: anglais

**INDONÉSIE – IMPORTATION DE PRODUITS HORTICOLES,
D'ANIMAUX ET DE PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
RECOMMANDATIONS ET DÉCISIONS DE L'ORD
PRÉSENTÉ PAR L'INDONÉSIE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 20 mars 2023 et adressée par la délégation de l'Indonésie à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Indonésie a présenté un rapport de situation eu égard à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord).

L'Indonésie a pris note des intérêts exprimés par les deux plaignants lors de la réunion précédente. À cette occasion, elle a continué de répéter que des mesures correctives importantes, en lien avec le présent différend, avaient été mises à exécution. Nous restons également fermement déterminés à mettre en œuvre les décisions et recommandations de l'ORD dans le présent différend.

À cet égard, la mesure 18 concernant l'autosuffisance réglementée par les lois pertinentes a été complètement abrogée. S'agissant des mesures 1 à 17, l'Indonésie a aussi apporté d'importantes modifications aux règlements ministériels pertinents en supprimant les mesures en cause, y compris la restriction relative à la période de récolte, les prescriptions de réalisation des importations, la prescription relative au délai de six mois après récolte, le prix de référence et la prescription relative aux achats sur le marché intérieur.

L'Indonésie tient aussi à souligner que le mécanisme de bilan des produits de base est un outil destiné à aider le gouvernement à fournir des données complètes, détaillées et exactes, qui vise à simplifier en toute transparence le processus d'approbation des permis. Ce mécanisme se combine à la base de données nationale pour apporter de la certitude aux entreprises sans créer de restriction des échanges. De plus, grâce à cette combinaison, ce mécanisme constitue une amélioration notable qui facilite les échanges.

En conclusion, l'Indonésie attend avec intérêt de poursuivre sa collaboration avec les États-Unis et la Nouvelle-Zélande en vue de trouver une solution aux présents différends.
